

Conseil municipal du jeudi 20 mai 2021

Compte-rendu de séance

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hugues TRUDET, Maire de la commune.

Etaient présents :

Mesdames : Valérie BESANÇON, Carole COINTET-JUSSIAUX, Myriam MOTTIEZ et Corinne PETIT.

Messieurs : Jacky AVIS, David BALLEZ, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT, Hugues TRUDET et Hamza ZENNOUD.

Procuration : Anne DHOTE à Hugues TRUDET
Catherine MÉRIAUX à Jean-Philippe DEVEVEY

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Madame Carole COINTET-JUSSIAUX est candidate ; elle est désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h10.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2021

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2021.

II. Attribution du Maire :

○ Organisation des élections départementales et régionales

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin.

Il précise avoir commandé des parois en plexiglas afin de protéger les personnes chargées de la garde des scrutins. Celles-ci devraient être intégralement remboursées par l'Etat.

Il invite les élus à participer à la garde du scrutin à raison de deux heures par jour de scrutin. Il complétera le dispositif en sollicitant les électeurs.

○ Manifestation de l'association « Bonne Route » du 29 mai

Le Maire rappelle aux élus que l'association « Bonne route ! » organise une manifestation le samedi 29 mai. Il indique qu'il adressera une lettre aux habitants afin de les mobiliser.

Jean-Marie DOLLAT, référent à la transition écologique et interlocuteur du président de l'association, prend la parole afin de présenter l'organisation de la manifestation et le dispositif de sécurité mis en place. Il indique qu'un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de Larnod et des communes environnantes avant la fin de semaine.

○ Installation d'un système de vidéosurveillance au stade

Le Maire présente l'offre de la société spécialisée Jet1oeil portant sur l'installation de caméras de surveillance au complexe sportif.

Elle prévoit l'installation de deux caméras au complexe sportif. La première dite de « lecture de plaque minéralogique » sera à la hauteur du portique et de la salle des associations. La seconde dite « d'ambiance » sera placée sur la façade ouest du vestiaire de football. Elle balayera pour l'essentiel le parking et les abords du skate-park et du tennis.

Il appartiendra à la commune d'exploiter les images enregistrées. Elle aura 15 jours en cas de dépôt de plainte ou d'incivilité pour visionner les images et, le cas échéant, les faire parvenir à la gendarmerie.

Le coût de fourniture et de pose est de 4 386 € HT. Il intègre le coût des deux caméras, du serveur, du logiciel d'exploitation des images et de l'ensemble des raccordements électriques. En revanche, il n'intègre pas les frais de liaison 4G, ni même de maintenance. Cette dernière s'élève à 10 % du coût d'investissement, soit 438.6 € HT/an.

Il convient de noter que la société propose aussi une location sur 60 mois incluant la maintenance à 109.65 € HT/mois.

En terme de prix, les deux formules sont équivalentes à deux différences près : dans le cas d'une acquisition, la commune récupère le FCTVA et est propriétaire des équipements.

Le Maire rappelle qu'il a réuni le 24 avril dernier la commission communale relative à la sécurité publique et routière. Ses membres ont approuvé unanimement ce projet afin de dissuader le vandalisme et lutter contre les regroupements suspects. S'agissant du financement, les membres sont plutôt favorables à l'acquisition.

Le Maire propose d'ajouter des panneaux signalant le système de vidéosurveillance sous les panneaux « Participation citoyenne » afin de renforcer la dissuasion sur l'ensemble du territoire communal.

En dépit de sa délégation de pouvoir, compte tenu de la sensibilité du sujet, le Maire suscite le débat et demande l'avis des membres du conseil municipal. Parmi les 15 votants, dont deux procurations, ce projet reçoit un avis favorable : deux Contre, quatre absentions et neuf Pour.

Le maire commandera la prestation à jet1oeil après avoir obtenu l'autorisation préfectorale d'installation sur la voie publique.

○ Projet de doublement de la RN 57

Le Maire indique avoir participé le 4 mai dernier à la réunion d'information organisée par la Présidente de Grand Besançon au sujet du projet de doublement de la RN 57 entre Beure et Micropolis. A cette occasion, plusieurs personnes se sont succédées à la tribune : l'historique des aménagements routiers à Besançon par GBM, le projet de doublement de la RN 57 par la DREAL, l'analyse des flux et l'évolution des offres de mobilité par GBM, des éclairages et hypothèses sur les besoins de mobilité par l'AUDAB et une présentation du plan Climat Energie de GBM.

Tous les documents présentés à cette réunion d'information ont été mis à disposition des élus dans le cadre de la préparation du conseil municipal.

Le Maire indique que GBM devra donner un avis sur le projet avant la mise à l'enquête publique portant sur la déclaration d'utilité publique.

Dans cet esprit, étant conseiller communautaire, le maire souhaite requérir l'avis des conseillers municipaux. Après en avoir débattu, parmi les treize conseillers présents, quatre sont Contre le projet, trois sont favorables sous réserve d'améliorations et six sont favorables au projet.

A titre personnel, le Maire est favorable au projet pour des questions d'opportunité (négociation du contrat Etat-Région en cours) et d'attractivité du territoire (qualité des infrastructures routières). L'interdiction du trafic poids lourd de transit sur la RN 83, la désynchronisation des horaires de travail, le développement du télétravail, l'organisation du covoiturage, l'amélioration des transports en commun amélioreront certes la situation. Pour autant, ils ne permettront pas, selon lui, d'apporter une réponse satisfaisante et pérenne aux besoins et aux attentes des habitants de GBM, lesquels sont très dépendants de la voiture en raison du caractère rural du territoire.

Au vu de l'expression des élus et de ses convictions, le Maire apportera son soutien au projet de doublement de la RN 57 lors du conseil communautaire du 28 juin.

III. Délégations de fonction accordées aux adjoints :

III.1 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat :

o Application du droit des sols

- Permis de construire n° PC 025 328 21 C0001 délivré à Monsieur Bruno SCHNEIDER le 24 avril 2021, pour la construction, 7, chemin de la Fontaine, d'une maison individuelle.
- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C0004, décision de non opposition délivrée à Monsieur Eric BERNARD, le 11 mai 2021, 19B, route de la Maltournée, pour la création d'un niveau inférieur et la finition et l'aménagement des extérieurs.
- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C0015, décision de non opposition délivrée à Dominique FAUCHILLE le 10 avril 2021, 18 rue des Fins du Verger, pour réfection d'une façade.
- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C0017, décision d'opposition délivrée, le 12 avril 2021, à Monsieur Anthony MARTEAU 14 chemin de la Fontaine, pour la construction d'une piscine et d'une pergola.
- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C0018, décision de non opposition délivrée, le 15 mai 2021, à Monsieur Gérard TOURNIER, 13 rue des Fins du Verger, pour la construction d'une pergola.
- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C0019, décision de non opposition délivrée, le 24 avril 2021, à Monsieur Anthony MARTEAU, 14, chemin de la Fontaine, pour la construction d'une piscine.
- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C0020, décision de non opposition délivrée, le 31 mai 2021, à Monsieur Nicolas PETOT, 1, route de la Gare, pour la construction d'une piscine.
- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C0021, décision de non opposition délivrée, le 11 mai 2021, à Monsieur Denis GRIFFON, 6, chemin du Coutard Ragot, pour la construction d'une pergola et de murs de soutènement.

- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C0023, décision de non opposition délivrée, le 15 mai 2021, à Monsieur Hervé MOTTIEZ représentant le GAEC des Combards, au Pré VIQUEY, pour la création de deux fenêtres.

III.2 Adjoint aux finances, achats et transition écologique :

○ Taux d'imposition pour l'année 2021

Monsieur Jean-Marie DOLLAT, Adjoint aux Finances, informe les membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer à nouveau au sujet des taux d'imposition 2021.

Le préfet a fait un recours gracieux contre la délibération du 8 avril car l'augmentation votée de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) est supérieure à celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB). Pour cette dernière, nous n'avions pas pris en compte le cumul du taux communal et départemental entrant en vigueur en 2021.

Les nouveaux taux proposés sont donc les suivants :

	2020	2021	% augmentation
TFB	34,75	35,25	1,44
TFNB	30,84	31,28	1,44

Après en avoir délibéré, les élus approuvent à l'unanimité, l'augmentation des taux proposée.

○ Renégociation du prêt de 2012 relatif à l'aménagement du centre bourg

En 2012, un prêt avait été accordé par la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté pour financer l'aménagement du Centre Bourg.

Le capital restant à rembourser au taux de 3% est de 171 014,32 € sur 15 annuités soit jusqu'en 2036.

Après renégociation avec la banque, celle-ci nous a fait une proposition d'un nouveau prêt avec rachat du capital restant dû, dans les conditions suivantes :

- Indemnités de renégociation : 1,5% du capital restant soit 2 565 € ;
- Nouveau prêt d'un montant de 173 579,32 € comprenant le capital restant dû et les indemnités de renégociations ;
- Taux d'intérêt : 0,85% ;
- Frais de dossier : 173€.

Ainsi, les échéances annuelles de remboursement passeront de 14 325 € à 12 376 €.

L'économie annuelle s'élève à 1 949 €, soit 29 235 € sur 15 ans.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent à l'unanimité les conditions du nouveau prêt.

○ Adhésion au dispositif d'aide aux communes du GBM

Compte tenu des projets de la commune sur les prochaines années, il sera utile de faire appel aux services de la Communauté Urbaine de Grand Besançon pour nous aider à la préparation des dossiers d'investissements.

Il existe pour cela un dispositif d'aide aux communes adapté aux besoins qui va du niveau 1 au niveau 3 avec des coûts progressifs calculés en fonction du nombre d'habitants.

Jusqu'à présent la commune a adhéré à ce service au niveau 2a au coût de 0,34€/hab.

Si l'on veut une aide sur les projets d'investissement, pour l'obtention de subventions, des conseils en Energie Partagée (CEP), il sera nécessaire de passer au niveau 2b à 2,90€/hab.

Il est donc demandé aux élus d'autoriser le Maire, Hugues TRUDET, à signer une nouvelle convention avec GBM pour adhérer à ce nouveau dispositif.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent à l'unanimité l'adhésion au dispositif d'aide aux communes de la GBM de niveau 2b.

III.3 Adjoint à la vie scolaire, culturelle et sociale :

○ Périscolaire du mercredi

Profession Sport nous présentera le compte de résultat définitif du périscolaire du mercredi, fin juin. Ce qu'il faut retenir c'est que nous sommes sur une fréquentation moyenne à la journée de 7 enfants avec un objectif de 10 enfants. On devrait gagner les 3 enfants manquants à la rentrée de septembre dans la mesure où le service est maintenant connu des parents et qu'ils pourront s'organiser en conséquence.

Le protocole sanitaire moins contraignant permettra de proposer beaucoup plus d'activités de plein air.

Un évènement est en préparation pour la fin d'année scolaire dont le but sera de mettre en lumière l'activité développée par la commune.

○ Périscolaire

La commission des affaires scolaires étudie la possibilité de mettre en place un périscolaire sur le temps du matin, du midi et celui du soir. Le but étant de valoriser ces temps de garderie avec :

- la déclaration de l'accueil au service de la jeunesse et sport ;
- la formation (BAFD, BAFA) du personnel communal ;
- l'écriture d'un projet pédagogique avec les objectifs et les priorités.

Le coût de ce service pourra être financé en partie par les bonus CAF, la prestation de service ordinaire PSO, les subventions, ainsi qu'une participation de la commune et des parents.

Il faudra revoir la tarification de cette prestation.

○ Relais petite enfance

Actuellement nous avons délégué la compétence de la petite enfance au SIVOM de Boussières. Nous devrions reprendre la gestion de cette compétence au niveau de la collectivité avec comme objectif de maintenir le service rendu aux habitants de la commune

Une réunion est programmée avec une responsable de la CAF sur la petite enfance et une animatrice du relais petite enfance pour faire le point sur les différentes possibilités d'adhérer à cette structure, sur le coût et le financement du maintien du service.

Nous devons avoir une réflexion globale et à long terme sur la petite enfance, l'accompagnement de la parentalité, l'enfance, la jeunesse et l'animation de la vie sociale pour les habitants de Larnod.

III.4 Adjoint à l'entretien et l'exploitation du domaine public :

Jacky AVIS indique que les agents du SIVOM sont très occupés actuellement par l'entretien des espaces verts. Des petits travaux ont aussi été réalisés à la médiathèque : installation d'un store vénitien et d'une sonnette pour les personnes à mobilité réduite.

La porte métallique condamnant l'escalier béton a été également réparée après les actes de vandalisme des dernières semaines.

Il indique également que les chantiers départementaux sont intervenus le 3 mai dernier pour faucher les abords du complexe sportif (arboretum, autour du terrain de football, ...). Il poursuit en précisant qu'ils interviendront également les 3 juillet et 20 septembre pour faucher et nettoyer les dépendances vertes communales.

Enfin, s'agissant du fleurissement du village, il informe les élus que les plantations ont été commandées auprès d'un pépiniériste bisontin. Elles seront livrées le 1^{er} juin. Il annonce que les abords de la médiathèque seront traités cette année à l'aide d'un « gazon fleuri nain ».

Le Maire reprend la parole pour évoquer l'aménagement du chemin de la Coutotte. Il informe les élus que les concessionnaires ont tous été sollicités. Les études sont en cours. Il organisera avant l'été une réunion avec GBM, Enedis, GrDF et Orange, afin de coordonner les travaux. Il indique qu'une consultation de géomètres et de bureaux de sol sera lancée avant l'été. L'objectif est de boucler les études et fiabiliser les estimations financières d'ici fin septembre.

IV. Questions diverses

Jean-Marie DOLLAT intervient pour indiquer que les abonnés téléphoniques à d'autres fournisseurs qu'Orange ont des difficultés à obtenir la fibre optique (Chemin de la Fontaine, chemin de la Gratte, quartier de la Diligence ...).

LARNOD, le 8 juin 2021

Le Maire



•

Hugues TRUDET

